

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
EXTRAORDINAIRE**

6 janvier 2007

**Complexe sportif Claude Robillard
Salon VIP**

Le 13 décembre 2006.

AVIS DE CONVOCATION

Vous êtes invités à assister et à participer aux Assemblées générales extraordinaires de la **FÉDÉRATION D'ESCRIME DU QUÉBEC**. Ces assemblées convoquées par 50% plus un (1) des délégués présents à la dernière Assemblée générale annuelle, ont pour but la ratification d'un ajout à nos règlements généraux ainsi que la modification des lettres patentes. Ces changements ont été adoptés à la majorité lors de la réunion du Conseil d'administration tenue le 11 décembre 2006.

Afin de donner suite aux demandes des membres, il est demandé la destitution de la présidente, Madame Helena Boubli. Pour résoudre l'impasse actuelle, les deux (2) autres administrateurs élus par l'Assemblée générale annuelle, Madame Sylvie Clément et Monsieur Jean-Yves Pelletier, offrent à l'AGE la possibilité de les destituer.

Le vote se fera sur un seul bulletin. Les noms seront présentés par ordre alphabétique. Le vote sera suivi, le cas échéant, d'une élection pour le ou les postes vacants.

DATE	Samedi, 6 janvier 2007
LIEU	Salon VIP Complexe sportif Claude Robillard 1000 rue Émile Journault Montréal
1 ^{ère} AGE	12h00
2 ^e AGE	12h30

Sylvie Clément
Secrétaire-trésorière

1^{ère} ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE 2007

ORDRE DU JOUR

- 1.- Vérification du droit de votes
- 2.- Ouverture de l'assemblée
- 3.- Nomination du président d'assemblée
- 4.- Ratification d'un ajout à nos règlements généraux (article 4.08)
- 5.- Modification des lettres patentes
- 6.- Levée de l'assemblée

2^e ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE 2007

ORDRE DU JOUR

- 1.- Vérification du droit de votes
- 2.- Ouverture de l'assemblée
- 3.- Nomination du président d'assemblée
- 4.- Destitution des membres élus
- 5.- Élection des postes vacants
- 6.- Levée de l'assemblée

4.08 DESTITUTION DES ADMINISTRATEURS

Les administrateurs élus de la personne morale , Fédération d'Escrime du Québec, peuvent être démis de leurs fonctions en tout temps, même sans motifs, avant l'expiration de leur mandat, par résolution adoptée et votée par la majorité des délégués et administrateurs présents lors d'une assemblée extraordinaire convoquée a cette fin.

Et

Modification aux lettres patentes de la Fédération d'Escrime du Québec

Ajouter :

Les administrateurs élus de la personne morale , Fédération d'Escrime du Québec, peuvent être démis de leurs fonctions en tout temps, même sans motifs, avant l'expiration de leur mandat, par résolution adoptée et votée par la majorité des délégués et administrateurs présents lors d'une assemblée extraordinaire convoquée a cette fin. Selon la prescription des règlements généraux .

FORMULAIRE D'INSCRIPTION

DES DÉLÉGUÉS DE CLUBS

AUX ASSEMBLÉES GÉNÉRALES EXTRAORDINAIRES DU 6 JANVIER 2007.

NOM DU CLUB -----

	NOMBRE DE VOTE(S)
Priorité 1. -----	-----
Priorité 2. -----	-----
Priorité 3. -----	-----
Priorité 4. -----	-----
Priorité 5. -----	-----
Priorité 6. -----	-----
Priorité 7. -----	-----
Priorité 8. -----	-----
Substitut ----- (seulement s'il y a délégué unique)	

Nom

Signature

Titre

Il est entendu que chaque délégué et/ou substitut doivent être membres du club qu'ils représentent et affiliés à la fédération, tel que stipulé dans les règlements généraux.

Ce formulaire doit nous parvenir trois (3) jours avant l'Assemblée générale extraordinaire (mercredi, le 3 janvier 2007)

REPRÉSENTATIVITÉ DES CLUBS

6 à 20 membres	:	un maximum de 1 délégué pour un total de 1 vote
21 à 30 membres	:	un maximum de 2 délégués pour un total de 2 votes
31 à 40 membres	:	un maximum de 3 délégués pour un total de 3 votes
41 à 60 membres	:	un maximum de 4 délégués pour un total de 4 votes
61 à 90 membres	:	un maximum de 5 délégués pour un total de 5 votes
91 à 130 membres	:	un maximum de 6 délégués pour un total de 6 votes
131 à 180 membres	:	un maximum de 7 délégués pour un total de 7 votes
181 et plus membres	:	un maximum de 8 délégués pour un total de 8 votes

Pour les fins du calcul, seules seront comptabilisées les demandes d'affiliation de membres individuels reconnues trois (3) semaines avant l'AGA 2006, soit le 16 juin 2006.